

FACE A LA PROVOCATION : L'ACTION RETRAIT! RETRAIT! DU CPE



Le Président de la République et son gouvernement, s'appuyant sur les attendus du Conseil Constitutionnel, **enforce le pays dans une crise sociale grave**. Nul ne peut ignorer la volonté majoritaire, il ne s'agit ni plus ni moins que d'un mé-

pris du peuple. En agissant de la sorte, Galouzeau de Villepin prend la responsabilité d'un désordre social imputable uniquement à son entêtement borné.

Le gouvernement doit céder et mettre son projet de CPE à la poubelle.

Les organisations syndicales, lycéennes et étudiantes demandent le retrait préalable du projet gouvernemental avant toute discussion sur l'emploi des jeunes et la précarité dans laquelle de trop nombreux Français se trouvent.

La porte est ouverte à la discussion, il doit saisir l'opportunité du dialogue.

Dans tout le pays cette mobilisation est historique ! Pour toutes les organisations syndicales, on ne peut négocier le CPE, il doit être retiré !

Au moment où la DGCP confirme un plan pluriannuel de suppressions de 2740 emplois au Trésor d'ici 2008, cette mobilisation des agents du Trésor et de leurs syndicats prend tout son sens.

La précarité ne doit pas devenir la norme du code du travail (ou ce qu'il en restera) et l'emploi public doit être développé pour répondre aux besoins. Car des besoins il y en a et notamment dans les administrations financières qui payent très cher en emplois supprimés, la politique budgétaire dogmatique du gouvernement.

**3 000 000 de personnes dans les rues le 28 mars
soyons encore plus nombreux le 4 avril.**

GREVES ET MANIFESTATIONS

République - Place d'Italie à 14H30

Mardi 4 avril

**UNEF, CE, UNL, FIDL, CFDT, CFE CGC,
CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA**

**AMPLIFIER LA MOBILISATION
LE 4 AVRIL NOUVELLE JOURNEE D'ACTION**

Le succès des arrêts de travail, des grèves et la puissance des manifestations du 28 mars, leur caractère unitaire et intergénérationnel, tout comme la durée du mouvement et son ampleur dans les lycées et universités montrent une mobilisation historique, pour exiger le retrait du CPE et l'ouverture de négociations.

Il est urgent que les plus hautes autorités de l'Etat prennent la mesure de la situation et répondent sans ambiguïté à cette revendication. Pour éviter l'enlisement du pays dans une crise profonde, le gouvernement doit s'y résoudre. L'intersyndicale demande au Président de la République d'utiliser ses prérogatives constitutionnelles pour que le CPE soit retiré.

Les organisations syndicales réitèrent l'exigence de lever l'hypothèque du CPE en le retirant et à partir de là d'engager des négociations immédiates sur l'emploi, la précarité, les modalités d'accès à l'emploi, la formation et l'avenir des jeunes.

Elles appellent les salariés, les étudiants, les lycéens, dès aujourd'hui et tout au long de la semaine à s'appuyer sur la dynamique unitaire, à multiplier les initiatives pour exprimer leur exigence de retrait. Elles les invitent notamment à intervenir auprès de tous les parlementaires.

Les organisations syndicales sont déterminées à amplifier la mobilisation. Elles mettent le gouvernement en garde contre toute tentative de coup de force notamment en direction des étudiants et des lycéens. **D'ores et déjà elles décident d'une nouvelle journée d'action interprofessionnelle d'arrêts de travail, de grèves et de manifestations le 4 avril.**

Paris le 29 mars 2006

Ci-après une lettre écrite par les lycéens d'ARRAS à leurs parents...

Arras le 24 mars 2006

Chère Maman, cher Papa,

Depuis quelques semaines, avec un grand nombre de mes copains et de mes copines, mais aussi avec d'autres jeunes des autres lycées, je demande le retrait du CPE. Au début, je ne savais pas très bien ce qu'était le CPE mais maintenant je suis sûr-e que ce contrat première embauche va me nuire pendant des années.

Sur nos pancartes, il est inscrit « jetable », savez vous qu'un employeur aura la possibilité de me licencier à n'importe quel moment, par une simple lettre et sans explication à fournir.

Sur nos pancartes, il est inscrit « exploitable », comment me sera-t-il possible de refuser, de dire Non, de réclamer ou de simplement parler franchement, puisque la porte sera toujours entrouverte pour me mettre dehors. Il me sera impossible de demander une augmentation de salaire, ou des améliorations de mes conditions de travail. Il me sera impossible de revendiquer ou de signer la moindre pétition, c'est terrible.

Toi Maman et toi Papa, dans ton entreprise, tu es considéré-e. Moi avec un CPE, je serais pendant deux ans voire plus, absent-es des effectifs. Je n'aurai pas le droit de vote pour les élections professionnelles ni pour les Prud'hommes. Pire, si je travaille dans une entreprise avec un comité d'entreprise, mon salaire ne sera pas inclus dans le calcul de la masse salariale. C'est-à-dire que je vais là encore pénaliser les autres salariés.

Avec le CPE, le licenciement ne donne pas droit à une indemnité basée sur un pourcentage du salaire pendant les six premiers mois. Avec le CPE quand on est licencié, on touche d'abord une prime de 8% des salaires perçus (CDD 10%) et 480 EUR pendant deux mois puis plus rien, et encore, il faut quatre mois de présence. Et entre deux CPE, la période ne peut être inférieure à 2 mois

Dans ce cas, vous comprendrez que je serais encore à la maison pendant quelques années, et j'espère que vous accepterez de m'accueillir même si cela n'était pas prévu. De même si je veux acheter une voiture, il faudra que vous vous portiez caution et de payer les traites du crédit si je suis licencié-e même si le motif est intolérable et « bidon ». Pourtant, les fins de mois sont difficiles et les factures de plus en plus lourdes.

Le CPE est un des articles d'une Loi, c'est la Loi Borloo sur l'égalité des chances. Drôle de nom pour une Loi qui divise et qui rend les salariés-es jeunes inégaux face aux autres, les plus de 27 ans et 11 mois. Dans cette Loi, d'autres articles ; le contrat emploi senior qui est un CPE mais pour ceux de 56 à 59 ans. Il y a aussi le retour du travail des enfants à 14 ans dans l'apprentissage et pire encore le retour de la possibilité de travailler de nuit à partir de

l'âge de 15 ans. Et plein d'autres mesures menaçantes sont dans cette Loi.

Ma chère maman, mon cher Papa, la situation est grave. Avec la mise en place de cette Loi, c'est tout le Droit du et au Travail qui est remis en cause.

Ils ont commencé par la jeunesse, mais la suite rapide sera la remise en cause de tout le Code du Travail et des Statuts. C'est la remise en cause de votre CDI.

La lutte que je mène aujourd'hui, c'est pour toi maman et pour toi papa, et peut être que vous ne le saviez pas. La jeunesse a montré l'exemple de son courage et de sa détermination, pourquoi pas vous ?

Mardi 28 mars, les syndicats de salariés, d'étudiants, de lycéens, appellent à la grève partout et à venir manifester. Je souhaite que toi Maman, toi Papa, que Mamie et Papy, vous m'accompagniez pour être encore plus nombreux et montrer des familles unies et solidaires face à l'arbitraire et à la régression sociale.

Alors faites la grève et rendez vous tous ensemble le mardi 28 mars à 14h00 place de la gare d'Arras.

La jeunesse est face à un danger et elle a réagi, elle n'a pas été écoutée, aux parents de réagir. Dites le à vos amis et vos collègues.

Voilà, vous savez tout. Alors, Maman, Papa, je compte sur vous pour m'aider et me sauver des griffes de l'injustice sociale anti-jeune. Et même si sur ordre, les proviseurs envoient des lettres, si les professeurs principaux menacent par téléphone, sachez que nous ne sommes pas paresseux-ses, mais que nous sommes en lutte pour notre avenir, alors que le leur est bien assuré et qu'ils n'ont rien à perdre d'autre que leur dignité.

Votre enfant qui vous embrasse très fort

MANIFESTATION A PARIS

LE MARDI 4 AVRIL 2006

DE REPUBLIQUE A PLACE D'ITALIE

A PARTIR DE 14H30